

Catégorie MIS (art. 2 RELASoc) : FORMATION

Intitulé de la mesure : **Maitrise des compétences de base**

Code Genre MIS * : 167 / MIS/MINT

Diese Eingliederungsmassnahme wird auf deutsch und französisch durchgeführt. Cette mesure d'insertion est organisée en allemand et en français.

Activité : En route vers l'emploi (calcul du quotidien et TIC)

Description de l'activité : Formation semi-intensive à partir de scénarios pré-professionnels et professionnels rencontrés par le public.

Objectifs à atteindre par le/la bénéficiaire : Renforcement des compétences en numératie et en TIC pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle du/de la bénéficiaire.

Moyens et méthodes : Formation en classe, en groupe
Support informatique et/ou papier

Profil des bénéficiaires : Toute personne souhaitant acquérir des compétences de base en numératie et TIC ou les approfondir dans un contexte suisse et local et orienté vers le marché de l'emploi.

Encadrement

- Personnel : 1 formateur pour 12 participant

- Equipement : 1 ordinateur par personne

Conditions de participation : Niveau de français langue seconde A2 ou de langue maternelle

Capacité d'accueil : 12 personnes par groupe

Coût de revient par bénéficiaire : Fr.100.00 pour l'ensemble de l'atelier (Fr. 890.00 pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés)

(Frais d'org., art. 32a let. a / 34 LASoc)

Lieu	Localité	Granges-Paccot	District	Sarine
	Adresse	Route des Grives 2		

Modalités

Durée : 10 semaines

Dates : à choix du /de la bénéficiaire

Fréquence : 3 fois par semaine

Horaire : selon planning de la formation: 3 matins par semaines

Taux d'activ.** : 15%

Organisateur : Centre de Perfectionnement Interprofessionnel CPI

Adresse : Route des Grives 2 Tél. : 026 305 27 60

No postal / Localité : 1763 Granges-Paccot Fax : 026 305 27 65

Site Web : www.cpi.ch E-mail : robert.voser@cpi.ch

Responsable du projet : Frédérique Tütsch

Personne de référence : Robert Voser

Type de tiers organisateur : Organisateur bénévole (sans contrat de prestations)

Mission de l'organisme : Selon l'article 1 du RCPI du 06.07.2004, le CPI est un établissement d'enseignement qui a pour mission de promouvoir la formation continue à des fins professionnelles dans le canton de Fribourg. L'article 2 précise dans les alinéas c et d que le CPI dispense des cours en vue de l'intégration des personnes non qualifiées dans une activité professionnelle; qu'il collabore étroitement avec les milieux économiques et les collectivités publiques ainsi que leurs administrations.

** En MINT, le taux d'activité peut s'élever jusqu'à 100%

Remarques : --